

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE : -

Lors de sa séance ordinaire tenue le 8 mars 2022, un avis de motion et un projet de règlement édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, ont été déposés.

Le projet de règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite des employés municipaux.

Les règles de conduite énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ont notamment pour objectif l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé.

Ce projet de règlement sera soumis pour adoption auprès du conseil municipal lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le 5 avril 2022 à 19 h 30 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce neuvième jour de mars deux mille vingt-deux.

Le directeur général,



Martin St-Gelais